

Fertilisation azotée des céréales : le raisonnement dès maintenant

Le raisonnement de la fertilisation azotée des céréales débute dès le stade 3 feuilles, moment où l'on doit se questionner sur l'intérêt d'apporter de l'azote pour favoriser le tallage.

La fin octobre a offert des conditions idéales pour les semis. Arvalis estime que 80 à 90 % des céréales d'hiver étaient semées au 5 novembre, et que le stade 3 feuilles sera atteint avant le 15 décembre. Or, c'est à ce stade que débute le tallage.

Rappelons qu'en Zone Vulnérable, la Directive Nitrates proscribit tout épandage d'azote minéral avant le 15 janvier.

Les céréales ont besoin d'azote minéral, une soixantaine d'unités présente dans le sol, pour que le tallage soit optimal. A ce titre, la Chambre d'Agriculture et Arvalis ont déposé auprès de la Préfecture une demande de dérogation afin d'apporter l'azote minéral avant le 15 janvier 2011, pendant le tallage, dans les cas de figure où le sol ne peut fournir à lui seul les unités nécessaires.

L'apport au tallage n'est pas systématique. L'objectif de la dérogation est de donner la possibilité aux agriculteurs d'effectuer un apport, mais seulement s'il est justifié. Pour le savoir, deux critères sont à considérer :

- Les reliquats d'azote dans le sol. Ils dépendent de la parcelle, de

son historique et du climat. Dans la prochaine Volonté Paysanne, seront fournies les valeurs de reliquats à prendre en compte. On peut considérer qu'un apport est justifié si le sol compte moins de 40 unités d'azote à l'hectare au stade 3 feuilles.

- Les températures. Le scénario de cette année ressemble pour l'instant à celui de 2009, où l'on a assisté à un démarrage rapide des céréales. En 2009, la vague de froid de mi-décembre a bloqué le développement du blé. Au final, avec des reliquats suffisants et des blés bloqués en début de tallage, le 1^{er} apport d'azote pouvait très largement être décalé.

On sait d'ores et déjà que le niveau des reliquats sera globalement inférieur à l'an dernier. A l'heure où nous rédigeons cet article, Météo France annonce un début de décembre froid. Ainsi, la décision d'un apport au tallage ne pourra se raisonner qu'au cas par cas. Dans le prochain numéro de la Volonté Paysanne, nous vous informerons sur la dérogation, et nous vous donnerons les clés pour raisonner ce premier apport.